

COMMUNE DE RAURET

Conseil municipal du 5 Janvier 2007

L'an deux mil sept le 5 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Rauret s'est réuni aux lieux habituels de ses séances sous la présidence de BRUNEL Rémy, Maire.

Etaient présents : BONNEFOY Michel, CHASSEFEYRE Jean-Claude, CHAUMELIN Steve, LHERMET Thierry, SABY Bernadette, JOLIVET Noël, VINCENTI Frédérique

Absents : DELBOS Michel, PIGNOL Claude excusée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45, présente ses vœux au conseil municipal, désigne Frédérique VINCENTI secrétaire de séance.

- **Objet : Dépenses d'Investissement – Autorisation de mandatement pour 2007**

Le Conseil municipal de Rauret, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2007
AUTORISE Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2007 jusqu'à hauteur du quart des dépenses d'investissement de l'exercice 2006.

- **Objet : Mise à disposition de matériel et de personnel par la Communauté de Communes : autorisation de signer les conventions de mise à disposition**

Vu la mise à disposition de matériel de voirie et du personnel nécessaire à son utilisation par la communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles
Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes des conventions de mise à disposition de matériel, de personnel et d'affectation temporaire d'agents à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents

DECIDE en tant que de besoin, d'autoriser Monsieur le Maire, à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

- **Objet : Renouvellement de la Convention ATESAT avec la DDE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la convention ATESAT signée avec la DDE en 2004, est venue à expiration le 31 décembre 2006.

Monsieur le Maire propose de la renouveler pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE de renouveler la convention ATESAT avec les services de la DDE à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2009

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

• **Objet : Demande de subvention CG2D 2007/2009 – Dotation de base**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de réaliser l'aménagement paysager, ainsi que la réfection de chaussée autour des gîtes communaux de Joncherettes.

Les devis estimatifs établis s'élèvent à :

- aménagement paysager : 1.650 euros H.T
- réfection de chaussée : 11.476 euros H.T.
- TOTAL 13.126 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE les aménagements proposés par le Maire
- SOLLICITE une subvention CG2D de 50 % au titre de la Dotation de Base
- APPROUVE comme suit le plan de financement :

Dépenses	Montant	Recettes	%	Montant
Aménagement paysager	1.650 €	Subvention CG2D	50	825 €
Réfection de chaussée	11.476 €	Subvention CG2D	50	5.738 €
		Fonds propres		6.563 €
TOTAL	13.126 €	TOTAL		13.126 €

• **Objet : Aménagement de l'ancienne école d'Arquejols – Demande de subvention CG2D 2007/2009 – Demande de subvention à la Région – Programme C.R.D.T. – Logement public rural : le Renforcement de l'offre locative des collectivités**

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que l'école d'Arquejols se trouve actuellement en état de vétusté et nécessiterait des réparations en vue d'y aménager un logement locatif.

Un devis estimatif des travaux a été établi pour un montant total de 150 250 euros H.T.

Pour réaliser ce projet, la commune pourrait prétendre à des subventions de la région, du département et d'une prime de l'état « PALULOS ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'aménager l'ancienne école d'Arquejols en logement locatif
- SOLLICITE les subventions
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	%	Montant
Aménagement d'un logement dans un bâtiment communal existant	150.250 €	Subv. CG2D	10	12.000 €
		Création de logement		
		Fond de concours de la Co.Com – Aide Supplémentaire – Critère De population	10	12.000 €
		Subv. Région – Logement public Rural avec Bonus Energie renouvelable	20	15.000 €
		Etat – Prime PALULOS		3.250 €
		Total des subventions		
		Fonds propres de la commune		108.000 €
TOTAL	150.250 €	TOTAL		150.250 €

Monsieur le maire expose que le coût des travaux devra s'équilibrer entre les dépenses et les recettes attendues (loyers sur 15 ans plus les subventions attendues)

De plus il décide de créer une commission de suivi du projet : S.CHAUMELIN et T.LHERMET sont désignés membres de cette commission.

- **Objet : Echange terrain avec M. VIGOUROUX Guy au village de Jagonas**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'échanger une petite parcelle de terrain communal au village de Jagonas avec Monsieur VIGOUROUX Guy afin de régulariser les limites cadastrales de sa propriété (voir plan ci-joint).

Pour ce faire, Monsieur VIGOUROUX céderait à la commune une partie de la parcelle AZ 38 de 112m² (partie en rose sur le plan). En échange, la commune lui céderait une partie de la parcelle AZ N° 99 d'une surface de 112m² (partie en vert sur le plan).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'échange proposé par Monsieur le Maire

DECIDE que les frais relatifs à cet échange seront à la charge pour moitié, de la commune et de M. VIGOUROUX

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

- **Objet : Tarif bois de chauffage pour cheminée du gîte N° 2323**

Le Maire invite le conseil municipal à fixer le tarif du bois pour la cheminée d'agrément du gîte communal N° 2323.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE à 40 euros le prix du stère.

- **Objet : prestation ménage :**

Ludmilla CLEMENT est autorisée à encaisser directement la prestation ménage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE ET AUTORISE Ludmilla CLEMENT à encaisser directement le coût de la prestation ménage.

Fin de la séance 23h30

Le Maire,
Rémy BRUNEL.

La secrétaire de séance,
Frédérique VINCENTI.